

BORDEREAU D'ENVOI

REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36 – tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : sebastien.brias@sivomda.fr

Liste des pièces adressées le 30/10/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> Election du vice-président du conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence	<u>Numéro de l'acte</u> 2019-02	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 24/10/2019

Fait à ST ANDIOL, le 30/10/2019

Le Directeur,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



République Française
Département des Bouches-du-Rhône
Régie des Eaux de Terre de Provence

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 24 octobre 2019

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, jeudi 24 octobre 2019 à 18h00 au siège de la régie, sous la présidence de M. Daniel ROBERT, président de la Régie.

Etaient présents : M. Richard AJOUIC, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Marc BALDI, M. Jacques BESSON, M. Maurice BRES, M. Christian CHASSON, M. François CHEILAN, M. Louis-Pierre FABRE, M. Jean-Pierre GACHE, M. Georges JULLIEN, M. Jean-Louis LEPIAN, M. Marcel MARTEL, M. Serge PAULEAU, M. Yves PICARDA, M. Daniel ROBERT, M. Robert TATON, Mme Claudette ZAVAGLI.

Procurations : M. André JAME (procuration à M. Christian CHASSON), M. Patrick MARCON (procuration à M. Maurice BRES), Mme Solange PONCHON (procuration à M. Marcel MARTEL), M. Jean-Pierre SEISSON (procuration à Mme Marie-Laurence ANZALONE).

Absents :

Quorum : 8	Présents : 17	Suffrages exprimés : 21	Pour : 21 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 17 octobre 2019			

N° de la délibération : **2019-02**

Objet : Election du vice-président du conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R.2221-9 ;
Vu la délibération n° 114-2019 du 10 octobre 2019 de Terre de Provence approuvant les statuts de la Régie des Eaux de Terre de Provence ;
Vu l'article 6 des statuts de la Régie des Eaux de Terre de Provence ;

Considérant qu'aucun formalisme particulier n'est prescrit par le code général des collectivités territoriales ;

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Monsieur Jean-Pierre SEISSON est candidat à la vice-présidence de la Régie des Eaux de Terre de Provence.

Il est procédé au vote à scrutin secret.

A l'issue des opérations électorales, Monsieur SEISSON ayant obtenu la majorité des voix est déclaré élu vice-président de la Régie des Eaux de Terre de Provence.

Le Conseil,

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats de scrutin, comptabilise 21 suffrages exprimés pour Monsieur SEISSON ;

Proclame Monsieur Jean-Pierre SEISSON, vice-président de la Régie des Eaux de Terre de Provence.

Fait et délibéré en séance le 24 octobre 2019
Le Président,



Transmission au Représentant de l'Etat le : 04/11/2019
Publication le : 06/11/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 Toulon Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).
La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.